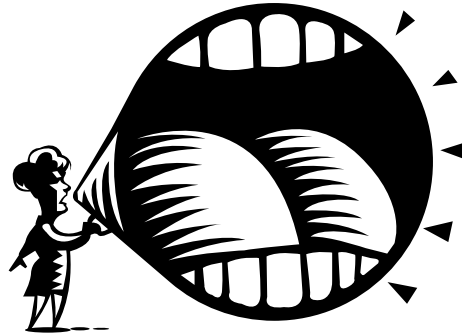


## Pour une vraie reconnaissance de l'action communautaire « autonome »

La politique actuelle ne répond pas aux attentes du mouvement communautaire autonome sur plusieurs aspects fondamentaux. C'est pourquoi le mouvement réclame du gouvernement :



- La préservation et le développement de la spécificité de l'action communautaire autonome (a.c.a.) dans son rôle critique et de prise en charge.
- La reconnaissance et le soutien financier des pratiques qui ne s'inscrivent pas dans une approche partenariale.
- De renverser la tendance au financement par projet comme principal mode de financement et de contrer l'ingérence ; l'amélioration des conditions d'intervention par l'obtention d'un financement de base adéquat.
- Un financement de base adéquat pour tous les types de regroupements.
- La protection du financement des organismes de défense collective des droits ; la préservation de la vocation du Fonds d'aide dédié à l'a.c.a.
- L'établissement et l'application de balises nationales dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes.
- La participation de représentants du mouvement à la détermination des orientations du SACA, à l'identification des priorités en matière d'a.c.a. et au suivi des orientations gouvernementales en matière d'a.c.a. face à l'adoption de la politique.

### L'action communautaire autonome pour le développement des solidarités sociales

Le contenu de cette publication est sous la responsabilité du comité de coordination du Comité aviseur de l'action communautaire autonome • Comité de coordination : Pierre Ducasse, Carole Gadoua, Sylvie Gagnon, Madeleine Lacombe, Sylvie Lévesque, Pierre Valois. • Rédaction: Irène Le Bot • Révision : Marie Leclerc, coordonnatrice • Infographie : Richard Lavigne • La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est fortement encouragée en indiquant la source.

Comité aviseur de l'action communautaire autonome • 4205, rue Saint-Denis, bureau 326, Montréal (Québec) H2J 2K9 • Téléphone : (514) 845-6386 Télécopieur : (514) 845-9732 • Courriel : comavis@cam.org • Site internet : www.cam.org/~comavis



## L'action communautaire autonome

# POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS SOCIALES

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR « LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE FINANCEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME », CE DÉPLIANT VISE À INFORMER ET SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS ACTEURS SOCIAUX AU RÔLE ET AUX CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME QUI A MARQUÉ ET CONTINUE DE MARQUER ENCORE AUJOURD'HUI LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC.



## Une partie de notre histoire collective

Les luttes et les revendications du mouvement communautaire autonome ont participé de longue date à la construction de la société québécoise et à la transformation de ses structures sociales. C'est entre autres grâce à l'initiative des regroupements de citoyens actifs dans la défense des droits collectifs et l'animation sociale que le Québec a pu se doter des services indispensables à la population. Tous les secteurs de notre société en ont bénéficié, que l'on parle des luttes menées par les femmes, de celles touchant au logement, aux services de santé ou plus récemment à la préservation de l'environnement. L'action du mouvement communautaire autonome est aussi indissociable de la création des garderies, des cliniques médicales, des coopératives d'habitation, etc.

Dès les années 70 mais plus particulièrement avec les années 80, le mouvement communautaire autonome s'est structuré et s'est mis à réclamer une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Le besoin s'en est fait sentir en particulier face au désengagement de l'État des services publics et aux restrictions budgétaires. En 1995, le gouvernement du Parti québécois a annoncé la création du Secrétariat à l'action communautaire (SAC) qui deviendra le SACA (autonome) et à qui l'on a confié l'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Suite aux pressions du mouvement, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome représentant vingt (20) secteurs a vu le jour pour faire valoir les positions et les revendications du milieu face à la politique. En 1996 puis en 1998, le mouvement s'est doté d'une plate-forme commune décrivant les caractéristiques de l'action communautaire autonome qui constitue la base de ses revendications.

## Un mouvement riche et original



L'action du mouvement communautaire autonome se situe bien au-delà du rôle axé sur les services que voudrait lui voir jouer davantage le gouvernement. Elle tire sa richesse de son autonomie et de ses caractéristiques qui visent la participation pleine et entière des citoyennes et des citoyens, leur droit de prendre leur avenir en main et d'en déterminer les moyens, leur désir de voir accéder une société plus juste, plus équitable qui combat l'exclusion de toute sorte.

Les organismes d'action communautaire autonome sont actifs dans des domaines comme la santé, le développement local, les loisirs, la consommation, les communications. Ils interviennent aussi en alphabétisation, en défense des droits, dans la préservation de l'environnement, en éducation populaire, en éducation à la solidarité internationale, et par l'action bénévole. Ils travaillent entre autres à améliorer les conditions de vie des jeunes et des aînés, des autochtones, des personnes immigrantes ou handicapées, des femmes et des familles. C'est grâce à ces actions de sensibilisation, d'information, de formation et de mobilisation que les citoyennes et les citoyens peuvent espérer accéder à de meilleures conditions de vie.

Cette spécificité doit être reconnue par le gouvernement comme un apport original et essentiel au développement social. Jusqu'à maintenant, grâce à leur autonomie, les organismes d'action communautaire autonome ont pu ajuster leurs interventions aux besoins de la population, en tenant compte des enjeux sociaux et politiques auxquels sont confrontées les communautés. La participation des personnes est au cœur de ces interventions et détermine les actions à mener. Loin de se voir comme des fournisseurs de services plus flexibles, à moindre coût, à la place du réseau public, les organismes d'action communautaire autonome sont avant tout des milieux de participation active des citoyennes et des citoyens et de transformation sociale. En acceptant de réduire le rôle des organismes selon une vision utilitariste, notre société se priverait de leur capacité à innover et à créer, de leur capacité à détecter les nouvelles réalités que vivent les populations et à explorer des nouvelles solutions souvent à l'avant garde des politiques sociales. Faute d'une reconnaissance soutenue par un financement adéquat de leur mission, cette spécificité est menacée de disparaître.

Ce rôle d'agent de changement, le mouvement communautaire autonome entend continuer de le jouer activement. C'est pourquoi il refuse de devenir un exécutant des mandats de l'État et revendique que l'on reconnaisse son apport spécifique essentiel.

## Les organismes d'action communautaire autonome : des acteurs incontournables

Avec le désengagement de l'État des services publics et l'appauvrissement des populations lié au rétrécissement du filet de sécurité sociale, les organismes d'action communautaire autonome ont dû composer avec un sous-financement chronique et une demande de plus en plus grande de soutien aux personnes.

L'importance croissante que le gouvernement accorde à la sous-traitance des services qu'il ne rend plus à la population, ainsi qu'à une plus grande complémentarité entre la société civile et le réseau public, menace l'autonomie d'action et d'intervention des organismes ainsi que leur approche basée sur la participation libre et volontaire. Parallèlement aux organismes d'action communautaire autonome, le gouvernement a contribué à la mise sur pied de nouveaux groupes, non issus du milieu, mais qualifiés de communautaires, qui doivent offrir des services que l'État n'assume plus.



Les organismes d'action communautaire autonome subissent aujourd'hui de très grandes pressions pour répondre étroitement aux priorités de l'État et ainsi accéder au financement gouvernemental, au détriment de leur identité, de leurs modes d'intervention et des approches qui leur sont

propres. Pousser les organismes communautaires autonomes à devenir de simples relais du réseau public revient à leur demander d'abandonner des volets d'intervention liés à leur mission, tels que la prévention, la promotion, l'éducation.

Les organismes d'action communautaire autonome ont un rôle important à jouer dans le développement des solidarités sociales, pour le maintien des acquis sociaux et l'établissement d'une plus grande justice sociale. Le gouvernement doit reconnaître leur spécificité, leurs caractéristiques. Il doit aussi préserver leur autonomie et soutenir financièrement leur capacité d'action auprès des communautés et face aux problématiques sociales.